

**RÈGLEMENT Z-3001-127-24  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE Z-3001  
VISANT LES USAGES ADDITIONNELS AU  
GROUPE D'USAGES « HABITATION (H1) »**

**ATTENDU QU'**aux fins de la résolution 2024-04-184, l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné par monsieur le conseiller Éric Corbeil lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 15 avril 2024 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

**ATTENDU QUE** les premier et second projets de règlement P1-Z-3001-127-24 et P2-Z-3001-127-24 ont été adoptés lors de séances ordinaires du conseil tenues les 15 avril 2024 et 13 mai 2024, par les résolutions 2024-04-196 et 2024-05-274;

**POUR CES MOTIFS, LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :**

**PRÉAMBULE**

Article 1

Le préambule et les annexes font partie intégrante du présent règlement.

**OBJET**

Article 2

L'article 4.3.5 du règlement Z-3001 intitulé « Service de garde en milieu familial » est modifié, à son paragraphe b), afin de le remplacer par le suivant :

« b) Aucun autre usage additionnel ne peut être exercé dans le bâtiment principal à l'exception d'un logement intergénérationnel tel que réglementé à l'article 4.3.3.1; ».

**ENTRÉE EN VIGUEUR**

Article 3

Le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence le greffier adjoint, sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Châteauguay, tous les documents nécessaires aux fins de l'exécution des dispositions du présent règlement.

**Article 4**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Signé à Châteauguay, ce 5 juillet 2024.

**Le maire,**

**Le greffier,**

**Éric Allard**

**George Dolhan, notaire**

---

Avis de motion :	15 avril 2024
Dépôt du projet de règlement :	15 avril 2024
Adoption du premier projet :	15 avril 2024
Tenue de l'assemblée publique:	8 mai 2024
Adoption du second projet :	13 mai 2024
Adoption du règlement :	10 juin 2024
Certificat de conformité de la MRC et entrée en vigueur :	28 juin 2024

---